

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2024

Le Conseil Municipal de la commune de Recloses, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Recloses, à 20h30 sous la présidence de Madame la Maire, Sonia RISCO.

Etaient présents : Mme RISCO Sonia, *Maire*, M. CLUGNAC Gilles, Mme COSCO Nadège, Mme POMA Margaret et Mme GUYOU Madeleine, *Adjointes*,

M. RICHARD Fabrice, Mme ROCHER Virginie, M. BOUVIER François, M. ALZIEU Bertrand, Mme DELGADO Lisa, M. LE TOUT Erick, M. BEUTIS Benjamin, M. JEAN Guillaume, *conseillers Municipaux*.

Pouvoirs : Mme RIBAS Marie Laure donne pouvoir à Mme RISCO Sonia

Secrétaire de séance : Mme POMA Margaret

ORDRE DU JOUR

- 1/ Compte de Gestion 2023
- 2/ Compte administratif 2023
- 3/ Affectation du Résultat 2023
- 4/ Taxes Communales 2024
- 5/ Budget 2024
- 6/ Redevance d'occupation du domaine public ENEDIS
- 7/ Contrat Rural RPI
- 8/ Echanges de terrains
- 9/ Fonds d'Equipement Rural (FER) : demande de subvention auprès du Département
- 10/ Amendes de Police
- 11/ Fonds de concours CAPF : demande de soutien projets « restauration du patrimoine »
- 12/ Emprunt pour contrat rural
- 13/ Affaires et informations diverses

Approbation du Compte rendu du Conseil municipal en date du 19 janvier 2024

1/ Compte de Gestion 2023

Madame la maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs, **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2/ Compte administratif 2023

Mme COSCO Nadège, Maire adjoint aux Finances, donne lecture du compte administratif 2023 de la commune comme suit :

RESULTAT EXERCICE 2023 :

Section Fonctionnement : EXCEDENT : 78 338.99 €

Section Investissement : DEFICIT : 77 950.72 €

RESULTAT EXERCICE 2023 :

SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT
446 607.51	370 528.53	76 078.98

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT
221 192.45	175 463.62	45 728.83

RESULTAT DE CLOTURE 2023 :

Section Fonctionnement : EXCEDENT : 154 417.97 €

Section Investissement : DEFICIT : 32 221.89 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023 :

EXCEDENT : 122 196.08 €

Hors de la présence de Madame la Maire, sous la présidence de Mme COSCO Nadège, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs **ADOpte** le compte administratif 2023.

3/ Affectation du Résultat 2023

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2023	Virement de la SF à la SI	Résultat de L'exercice 2023	Reste à réaliser 2023	Solde des Restes à Réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	- 77 950.72		45 728.83			- 32 221.89
FONCT	156 289.71	77 959.72€	78 338.99			154 417.97

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	154 417.97 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	32 221.89 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	122 196.08 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/1068	32 221.89 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	<u>néant</u>

4/ Taxes Communales 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs DECIDE le maintien du taux des taxes communales, soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	33.38 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	44.42 %
- Taxe d'habitation:	6.56 %

5/ Budget 2024

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif pour l'année 2024.

Madame COSCO Nadège, Maire adjoint aux finances, donne lecture du budget 2024 de la commune, tel qu'il a été élaboré, et qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT :	569 027.58 €
SECTION INVESTISSEMENT :	616 324.23 €

III - VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B
DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	TOTAL	569 179,03	0,00	0,00	569 027,58	569 027,58	0,00	569 027,58	569 027,58
011	Charges à caractère général (3)	194 121,07	0,00	0,00	167 770,68	167 770,68	0,00	167 770,68	167 770,68
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	119 283,20	0,00		128 798,00	128 798,00		128 798,00	128 798,00
014	Atténuations de produits	10 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00		9 000,00	9 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Autres charges de gestion courante (sauf 6596) (3)	204 002,76	0,00	0,00	170 025,60	170 025,60	0,00	170 025,60	170 025,60
6596	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	528 287,02	0,00	0,00	475 594,28	475 594,28	0,00	475 594,28	475 594,28
66	Charges financières	3 049,01	0,00		4 460,96	4 460,96		4 460,96	4 460,96
67	Charges spécifiques (3)	1 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	225,00			225,00	225,00		225,00	225,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	4 789,01	0,00	0,00	4 685,96	4 685,96		4 685,96	4 685,96
	Total des dépenses réelles	533 055,03	0,00	0,00	480 280,24	480 280,24	0,00	480 280,24	480 280,24
023	Virement à la section d'investissement	3 124,00			88 747,34	88 747,34		88 747,34	88 747,34
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	3 124,00			88 747,34	88 747,34		88 747,34	88 747,34
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									569 027,58

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		457 840,04	0,00	446 831,50	446 831,50	446 831,50
013	Atténuations de charges (2)	800,00	0,00	2 540,00	2 540,00	2 540,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	18 900,00	0,00	15 166,00	15 166,00	15 166,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	67 300,00	0,00	45 769,50	45 769,50	45 769,50
731	Fiscalité locale	315 029,00	0,00	343 210,00	343 210,00	343 210,00
74	Dotations et participations (2)	51 431,04	0,00	37 791,00	37 791,00	37 791,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	4 380,00	0,00	2 355,00	2 355,00	2 355,00
Total des recettes de gestion des services		457 840,04	0,00	446 831,50	446 831,50	446 831,50
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		457 840,04	0,00	446 831,50	446 831,50	446 831,50
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	122 196,08
---------------------------------------	------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	569 027,58
--	-------------------

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	465 585,68	0,00	0,00	584 102,34	584 102,34	0,00	584 102,34	584 102,34
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 613,60	0,00	0,00	51 540,00	51 540,00	0,00	51 540,00	51 540,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	436 847,00	0,00	0,00	504 129,40	504 129,40	0,00	504 129,40	504 129,40
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	439 460,60	0,00	0,00	555 669,40	555 669,40	0,00	555 669,40	555 669,40
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	26 125,08	0,00		28 432,94	28 432,94		28 432,94	28 432,94
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	26 125,08	0,00	0,00	28 432,94	28 432,94	0,00	28 432,94	28 432,94
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	465 585,68	0,00	0,00	584 102,34	584 102,34	0,00	584 102,34	584 102,34
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	32 221,89
--	-----------

Total des dépenses d'investissement cumulées	616 324,23
---	-------------------

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					A
RECETTES					
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	465 585,68	0,00	584 102,34	584 102,34	584 102,34
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	341 891,00	0,00	318 288,00	318 288,00	318 288,00
18 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	100 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	441 891,00	0,00	468 288,00	468 288,00	468 288,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1088)	20 570,68	0,00	27 067,00	27 067,00	27 067,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de Nelson : affectation (BA, règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	20 570,68	0,00	27 067,00	27 067,00	27 067,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	462 461,68	0,00	495 355,00	495 355,00	495 355,00
027 Virement de la section de fonctionnement	3 124,00		88 747,34	88 747,34	88 747,34
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	3 124,00		88 747,34	88 747,34	88 747,34
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					0,00
Affectation au compte 1088 (8)					32 221,89
Total des recettes d'investissement cumulées					616 326,23

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs, **ADOpte** le Budget Primitif 2024.

6/ Redevance d'occupation du domaine public ENEDIS

Vu l'article R.2333-105 du CGCT relatif à la redevance pour occupation du domaine public communal due par ENEDIS (ouvrages de transport et de distribution du réseau),
 Considérant la population de la commune,
 Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs :

- **DECIDE** de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum c'est-à-dire 239 €,
- **DIT** que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales.

7/ Contrat Rural RPI

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'une procédure dite COR a pour objet d'aider les communes de moins de 2000 habitants à résoudre leurs problèmes d'aménagement et d'équipement.

Il a été procédé à un examen approfondi de la situation de nos écoles et de ses divers besoins, en liaison avec le représentant du Conseil Général de Seine et Marne, Il apparaît souhaitable d'élaborer un dossier de COR pour un montant HT de 334 655,10 € et de financer par un prêt à court terme de 66075.82 € le montant de TVA.

Le contrat comportera les opérations financières suivantes :

- Un prêt principal de 105 000 € r au Taux d'intérêt de 4.39% à 5% sur 15 ans
- Un prêt court terme de 66 000 € pour financer la TVA qui ne sera remboursée que 2 ans après au taux d'intérêt de 5% maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs :

- **APPROUVE** le programme d'opérations présenté pour un montant total HT de 335 000 € ainsi que son plan de financement ;

- **DECIDE** d'autoriser le RPI à déposer un dossier en vue de la conclusion d'un contrat rural COR, sur les bases du plan de financement exposé ;
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par le Conseil Général et le Conseil Régional ;
- **CHARGE** le RPI d'élaborer le dossier.

8/ Echanges de terrains

La Commune loue en contrat d'affermage à M. CHAMPION Alain les parcelles agricoles AI 28, 29, 30 pour une superficie de 5 777 m².

M. CHAMPION Alain possède la parcelle AD 196 « Rue du Clos à la Fourrée » d'une superficie de 1 433 m² dont 850 m² constructibles.

La Commune souhaite procéder à l'échange des parcelles concernées ci-dessus.

Par ailleurs, la Commune souhaite récupérer la parcelle AI 36 d'une superficie de 898 m² sur laquelle la Ferme d'OLIN a construit des abris pour animaux.

Madame la Maire indique que les parties se sont entendues sur les termes de ce possible échange et propose à son Conseil municipal d'en accepter les conditions.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs **ACCEPTE** cet échange et **AUTORISE** Mme la Maire à signer tous documents nécessaires à cette réalisation.

9/ Fonds d'Équipement Rural (FER) : demande de subvention auprès du Département

Madame la Maire EXPOSE qu'il y a lieu d'entreprendre des travaux de voirie rue des Canches.

Considérant que le coût des travaux est estimé à 2 200 € HT,

Madame la Maire demande à son Conseil Municipal la sollicitation d'une subvention au titre du Fonds d'Équipement Rural (FER) au Conseil Départemental pour la réalisation des travaux.

Plan de financement :

- Coût des travaux : 2 200 € HT
- Subvention FER (50% plafonné à 100 000€) : 1 100 € HT
- Charge à la Commune : 1 100 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs :

- **SOLLICITE** une subvention au titre du Fonds d'Équipement Rural (FER) (50 % plafonné à 100 000€) au Conseil Départemental,
- **APPROUVE** le plan de financement,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

10/ Amendes de Police

Madame la Maire informe les membres du Conseil municipal que les communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien du Département au titre des amendes de police.

Madame la Maire PROPOSE la pose de panneaux interdictions aux poids lourds de + 7.5T sauf dessertes locales.

Considérant que le coût des travaux est estimé à 3 064.50 € HT.

Madame la Maire demande à son Conseil Municipal la sollicitation d'une subvention au titre des Amendes de police 2024 au Conseil Départemental pour la réalisation des travaux.

Plan de financement :

- Coût des travaux : 3 064.50 € HT
- Subvention Amendes de Police (70%) : 2 145.15 € HT
- Charge à la Commune : 919.35 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs :

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police 2024 pour l'opération susvisée.
- **APPROUVE** le plan de financement,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

11/ Fonds de concours CAPF : demande de soutien projets « sobriété énergétique »

Madame la Maire demande à son Conseil municipal de solliciter une demande de subvention dans le cadre du Fonds de concours établi par la CAPF au soutien à la sobriété énergétique pour la Mairie de Recloses au Président de la CAPF.

Le coût total de l'opération est de 54 283 € HT, le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total des travaux :	54 283 € HT
- DSIL (58,53 %) :	31 770 € HT
- CAPF (10.73 %) :	5 828 € HT
- COMMUNE : (30.74 %) :	16 685 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs :

- **APPROUVE** la mise en œuvre d'un fonds de concours relatif au projet des travaux de rénovation thermique (isolation du toit, changement des menuiseries extérieures) pour notre Mairie dans le cadre de son soutien à la sobriété énergétique.
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer avec la Communauté d'Agglomération Pays de Fontainebleau la convention relative au soutien à la sobriété énergétique.
- **AUTORISE** Madame la Maire à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

12/ Emprunt pour contrat rural

Le dossier de financement pour le contrat rural n'ayant pas encore été approuvé la délibération concernant l'emprunt est reportée.

13/ Affaires et informations diverses

13/1 Loi APER

Le Conseil Municipal souhaite reporter la délibération à la prochaine séance afin d'obtenir de plus amples informations sur les observations de M. le Sous-Préfet.

13/2 Elections européennes du 9 juin 2024

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h à la Salle polyvalente.

13/3 Le Pays de Fontainebleau fête le vélo

Suite au vote du Schéma Directeur Cyclable en Conseil communautaire le 28 mars dernier, la CAPF célèbre le vélo au Grand Parquet le dimanche 5 mai 2024 de 12h à 18h. Des animations autour de la prévention routière et de l'apprentissage ou la remise en selle sont prévues. Tous les habitants sont conviés à participer à cet événement festif.

13/4 Nouveaux électeurs

Une cérémonie de citoyenneté et de remise des cartes électorales aux jeunes qui ont atteint la majorité sera organisée le 25 mai 2024 à 10h à la Mairie. Les futurs électeurs concernés seront avisés individuellement.

La séance est levée à 23h00

La Maire

Sonia RISCO

